

Election complémentaire au Conseil d'Etat (1e tour de scrutin) du 27 novembre 2011

communiqué de presse

Les électrices et électeurs sont convoqués le dimanche 27 novembre 2011 pour élire :

1 membre du Conseil d'Etat

Conditions de participation

Les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus au 27 novembre 2011 et qui ont leur domicile politique dans la commune, inscrits au rôle des électeurs et pourvus du matériel de vote officiel peuvent prendre part au scrutin;

Les personnes qui n'auraient pas reçu le matériel de vote ou qui l'auraient égaré peuvent s'adresser au bureau du Registre civique, place de la Louve 1, rez-de-chaussée (021 315 22 33) jusqu'au vendredi 25 novembre 2011 à 12h00 au plus tard.

A cette date, le rôle des électeurs sera définitivement clos. Plus aucune carte ne sera délivrée.

Vote des malades et des infirmes

Les citoyens âgés, malades ou infirmes (cas de maladies contagieuses réservés) sont admis à voter à domicile, pour autant que celui-ci se trouve à Lausanne. Ils doivent en faire la demande au Secrétariat municipal (par écrit ou par téléphone au 021 315 22 33) au plus tard le **vendredi 25 novembre 2011**.

Renseignements relatifs aux votations

Le bureau du Registre civique peut être joint pour toute question relative à l'organisation pratique des votations

par téléphone au
N° 021 315 22 33
de 7h30 à 11h30 et de 13h00 à 17h00

ou par messagerie électronique à l'adresse
votations@lausanne.ch

Permanence durant le week-end du scrutin :

Samedi de 8h à 17h
Dimanche de 9h à 11h

Informations complémentaires disponibles sur le site internet
www.lausanne.ch > ville officielle > votations, élections.

Pour le reste, les dispositions pour ces élections communales figurant dans l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat du 14 septembre 2011, sont applicables.

le secrétariat municipal